



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 7 AVRIL 2021
Salle du Conseil – 18h30
Mairie déléguée des Essarts (Essarts en Bocage)

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Étaient présents : Caroline BARRETEAU, Jean-Pierre MALLARD, Jean-Yves BRICARD, Rosie HERBRETEAU (Arrivée au point 5), Maryvonne VERDEAU, Virginie RONDEAU, Régine NICOLEAU.

Était également présent :

- Bruno GABORIAU (Responsable du Pôle Personnes Agées).

Absents excusés :

- Freddy RIFFAUD,
- Frédéric GONNORD (pouvoir donné à MALLARD Jean-Pierre),
- Carla CORREIA (Directrice de la MARPA Claire Fontaine),
- Isabelle VIAULT (Directrice du CCAS – Mairie d'Essarts en Bocage),
- Régine ROUX (Responsable du Pôle Social – Mairie d'Essarts en Bocage),
- Vincent LARRIEU (Trésorier – Direction Générale des Finances Publiques).

Absentes :

- Marie-Josèphe POISSONNEAU,
- Janie SEILLER.

Élection du secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BRICARD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du Compte-Rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 31 Mars 2021

Le Compte-Rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 31 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1. Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe SAAD - MARPA

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif soumis au Conseil d'administration résume les opérations comptables émises par le Président du CCAS d'Essarts en Bocage sur le budget annexe SAAD - MARPA.

En application de l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur le Vice-Président présente au Conseil d'Administration le compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif fait apparaître :

- Pour l'exercice 2020, un résultat excédentaire de 10 531.18 € € se décomposant en section de fonctionnement d'un résultat excédentaire de 10 531.18 € et en section d'investissement d'un résultat nul.

- Pour le résultat de clôture 2020 (exercices cumulés) un résultat excédentaire de 10 531.18 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 10 531.18 € et par un excédent d'investissement de 0 €. Il ne présente aucun reste à réaliser.

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- reconnaissent la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes,
- arrêtent le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,
- approuvent le compte administratif du budget annexe SAAD - MARPA du CCAS d'Essarts en Bocage pour l'exercice 2020, tel que résumé ci-dessus.

2. Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe SAAD - MARPA

Monsieur le vice-président rappelle que le compte de gestion 2020 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2020 exécuté par le comptable public du CCAS de la Commune d'Essarts en Bocage sur le budget annexe SAAD - MARPA.

A la clôture de l'exercice 2020, le compte de gestion fait apparaître :

- Pour l'exercice 2020, un résultat excédentaire de 10 531.18 € se décomposant pour la section de fonctionnement d'un excédent de 10 531.18 € et pour la section d'investissement d'un résultat nul,
- Pour le résultat de clôture 2020 (exercices cumulés) un résultat excédentaire de 10 531.18 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 10 531.18 € et par un excédent d'investissement de 0 €. Il ne présente aucun reste à réaliser.

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuvent le compte de gestion 2020 du budget annexe SAAD – MARPA du CCAS de la commune d'Essarts en Bocage,
- autorisent Monsieur le Maire à signer le dit document.

3. Affectation des résultats 2020 – Budget annexe SAAD - MARPA

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget annexe SAAD – MARPA du CCAS de la Commune d'Essarts en Bocage ;

Considérant les résultats suivants :

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décident d'affecter les résultats 2020 dans le budget annexe SAAD – MARPA du CCAS d'Essarts en Bocage 2021 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – recettes :

002 – excédent de fonctionnement reporté : 10 531.18 €

4. Approbation du budget annexe SAAD – MARPA 2021

Monsieur le vice-président soumet au vote du Conseil d'Administration, le budget annexe SAAD – MARPA Claire Fontaine 2021.

Le total en dépenses s'élève à :

- 35 231.18 € en section de fonctionnement

Le total en recettes s'élève à :

- 35 231.18 € en section de fonctionnement

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent le budget primitif de la MARPA Claire Fontaine pour l'année 2021 tel que présenté ci-après :

CCAS ESSARTS EN BOCAGE – Budget annexe SAAD - MARPA Claire Fontaine - 82001

DECISION MODIFICATIVE N°1

DESIGNATION	BUDGET PROPOSE	VOTE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
FONCTIONNEMENT		
60622 - PRODUITS D'ENTRETIEN	2 000,00	
TOTAL GROUPE 1	2 000,00	UNANIMITÉ
6215 - PERSONNEL EXT A L'ETABLISSEMENT	30 000,00	
TOTAL GROUPE 2	30 000,00	UNANIMITÉ
61561 - MAINTENANCE - PART NON RECUP	2 031,18	
61681 - PRIMES ASSURANCES	500,00	
68111 - IMMO INCORPORELLES	500,00	
68112 - IMMO INCORPORELLES	200,00	
TOTAL GROUPE 3	3 231,18	UNANIMITÉ
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 231,18	UNANIMITÉ
733141 - SAAD	24 700,00	UNANIMITÉ
TOTAL GROUPE 1	24 700,00	UNANIMITÉ
002 - EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE	10 531,18	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 231,18	UNANIMITÉ

5. Vote de l'EPRD 2021 – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite

Vu l'article L.1612-2 du CGCT,

Vu l'arrêté de tarification du Conseil Départemental n° PSF-DAPAPH SOAS N° 113 du 18/03/2021 portant décision d'autorisation budgétaire et fixant la tarification « Hébergement » et « Dépendance » au titre de l'année 2021,

Les orientations budgétaires soins 2021 ne seront connues qu'en juin, il convient, dans l'attente, de s'appuyer sur les données 2020.

Vu le compte de résultat prévisionnel principal, ci-après :

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	740 368,31 €	5 525 653,51 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	4 221 041,59 €	110 000,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 211 880,27 €	472 740,50 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	6 173 290,17 €	6 108 394,01 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	64 896,16 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	6 173 290,17 €	6 173 290,17 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) 2021, tel que présenté en annexe.

6. Vote des Tarifs Journaliers 2021 – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite

Vu l'arrêté de tarification du Conseil Départemental n° PSF-DAPAPH SOAS N° 113 du 18/03/2021 portant décision d'autorisation budgétaire et fixant la tarification « Hébergement » et « Dépendance » au titre de l'année 2021, à compter du 1er avril 2021.

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent les tarifs journaliers, ci-dessous (proposés par le Conseil départemental), à compter du 1er avril 2021 :

TARIFS JOURNALIERS HEBERGEMENT

Chambre 1 pers 16 m ²	SVP	51,25 €
Chambre 1 pers 26 m ²	SVP	52,45 €
Logement T1 bis 26 m ²	SVP	54,39 €
Logement T1 bis 32 m ² 2 pers	SVP	51,25 €
Logement T1 bis 32 m ² 1 pers	SVP	55,97 €
Logement T1 bis 23 m ² 1 pers	SA	60,28 €
Logement T1 bis 33 m ² 1 pers	SA	63,86 €
Logement T1 bis 33 m ² 2 pers	SA	60,28 €
Logement T1 bis 23 m ² 65 (Urgence)	SA	69,72 €
Logement T1 bis 23 m ² 65 (Famille)	SA	69,72 €
Hébergement temporaire	SVP/SA	69,72 €
Accueil de jour repas compris	SVP/SA	35,22 €

TARIF JOURNALIER APPLICABLE AUX RESIDENTS DE MOINS DE 60 ANS : 71,90 €

TARIFS JOURNALIERS DEPENDANCE

Groupe I (GIR 1 et 2)	SVP/SA	20,76 €
Groupe II (GIR 3 et 4)	SVP/SA	13,17 €
Groupe III (GIR 5 et 6)	SVP/SA	5,59 €

Accueil de jour

Le tarif journalier "dépendance" applicable aux résidents admis en "accueil de jour"

Groupe I (GIR 1 et 2)	SVP/SA	8,30 €
Groupe II (GIR 3 et 4)	SVP/SA	5,27 €
Groupe III (GIR 5 et 6)	SVP/SA	2,24 €

TARIFS JOURNALIERS DEPENDANCE HORS DEPARTEMENT

Temporaire

Groupe I (GIR 1 et 2)	SVP/SA	20,72 €
Groupe II (GIR 3 et 4)	SVP/SA	20,72 €

Accueil de jour

Groupe I (GIR 1 et 2)	SVP/SA	32,18 €
Groupe II (GIR 3 et 4)	SVP/SA	32,18 €

7. Vote des Tarifs Annexes 2021 – Budget Annexe CCAS d’Essarts en Bocage – EHPAD Multisite

Monsieur le Vice-Président rappelle les tarifs 2020 votés par délibération n° 023/2020 du 5 mars 2020, tels que présentés en annexe.

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, approuvent les tarifs annexes ci-dessous, à compter du 1^{er} avril 2021 :

PRIX DES REPAS

Déjeuner Invités	11,75 €
Déjeuner Invités - de 12 ans	5,90 €
Dîner Invités	10,40 €
Goûter anniversaire (invité suppl.)	3,00 €
Repas Semaine Bleue	11,75 €
Inter-Génération	2,90 €
Accompagnant Inter-Génération	5,85 €
Petit Déjeuner Accueil de jour	1,25 €
Dîner Accueil de jour	2,60 €
Personnel	4,05 €
Entreprises et Collectivités	12,00 €

ACCUEIL DE JOUR Cantou ou EHPAD Multisite d'EeB 1/2 JOURNEE : 12,15 €

ABONNEMENT TELEPHONE

Mensuel	18,90 €
Par Semaine (Hébergement Temporaire)	6,60 €

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FUNERAIRE

La journée	43,65 €
------------	---------

POT APRES DECES

TRANCHE 1 : De 0 à 30 personnes	33,30 €
TRANCHE 2 : De 31 à 50 personnes	54,15 €
TRANCHE 3 : De 50 à 80 personnes	85,35 €
Supérieure à 80 personnes	ajout de la tranche correspondante

DEDUCTION HOSPITALISATION - ABSENCES

Réduction à compter du 4ème jour d'hospitalisation	20,00 €
Réduction à compter du 4ème jour d'hospitalisation dans un hôpital psychiatrique	15,00 €
Réduction pour autres absences	10,00 €

DEDUCTION FORFAITAIRE DES FRAIS DE TRANSPORT

ACCUEIL DE JOUR

pour une distance de	0 à ≤ 5 Kms.	4,10 €
pour une distance de	> 5 Kms à ≤ 10 Kms.	8,15 €
pour une distance de	> 10 Kms	12,23 €

8. Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – Services Extérieurs

Monsieur le Vice-Président soumet au vote du Conseil d'administration le budget primitif Services Extérieurs, pour l'année 2021, tel que présenté en annexe.

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent le budget primitif des Services Extérieurs pour l'année 2021 tel que présenté ci-dessous :

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	43 932,67	35 622,67	35 622,67
60612	Energie - Electricité	1 035,25	1 035,25	1 035,25
60621	Combustibles	777,70	777,70	777,70
6135	Locations mobilières	310,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	200,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	41 609,72	33 809,72	33 809,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	37 211,96	36 211,96	36 211,96
64111	Rémunération principale titulaires	37 211,96	36 211,96	36 211,96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		81 144,63	71 834,63	71 834,63
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	200,00	200,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		81 144,63	72 034,63	72 034,63
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 226,00	1 226,00	1 226,00
0811	Dot. amort. Immos Incorporables et corpo	1 226,00	1 226,00	1 226,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 226,00	1 226,00	1 226,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 226,00	1 226,00	1 226,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		82 370,63	73 260,63	73 260,63

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	73 260,63
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	73 060,62	73 260,63	73 260,63
7088	Autres produits d'activités annexes	73 060,62	73 260,63	73 260,63
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	9 310,01	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	8 200,01	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	1 110,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		82 370,63	73 260,63	73 260,63
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		82 370,63	73 260,63	73 260,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		82 370,63	73 260,63	73 260,63

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	73 260,63

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 226,00	1 226,00	1 226,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1 226,00	1 226,00	1 226,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 226,00	1 226,00	1 226,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 226,00	1 226,00	1 226,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 226,00	1 226,00	1 226,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 226,00
---	-----------------

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (7) (8)	1 226,00	1 226,00	1 226,00
26158	Autres installat°, matériel et outillage	1 226,00	1 226,00	1 226,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 226,00	1 226,00	1 226,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 226,00	1 226,00	1 226,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 226,00	1 226,00	1 226,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 226,00

9. Vote des Tarifs 2021 – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – Services Extérieurs

Monsieur le Vice-Président rappelle les tarifs 2020 votés par délibération n° 025/2020 du 5 mars 2020, tels que présentés en annexe.

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent les tarifs du budget services extérieurs, ci-dessous, à compter du 1^{er} avril 2021 :

REPAS

Micro-crèche	2,65 €
Repas à domicile livré	8,95 €
Repas à domicile emporté	7,05 €
Déjeuner Résidents Externes	6,85 €
Potage à emporter	0,20 €
Dîner Résidents Externes	6,25 €

MONTRE DE LOCALISATION

Mensuel Résidents	27,30 €
Mensuel Personnes extérieures	31,20 €

LOCATION COFFRE FORT

Mensuel (Permanent)	2,00 €
Temporaire (durée séjour)	1,00 €

ANIMATION RESIDENTS EXTERIEURS

Animation + goûter	2,35 €
--------------------	--------

RESERVATION SALLE D'ANIMATION

Location de la salle Résidence St Vincent de Paul	70,60 €
Location de la vaisselle Résidence St Vincent de Paul	30,30 €
Location de la salle Résidence Ste Agathe	50,45 €
Location de la vaisselle Résidence Ste Agathe	30,30 €

10. Tableau des Effectifs – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite

Considérant 3 départs en retraite,

Considérant une démission, avant la fin d'une disponibilité pour convenance personnelle,

Considérant la fin d'un détachement,

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent :

- **La vacance d'un poste d'infirmière en soins généraux CN à 35H (Résidence Saint Vincent de Paul) à compter du 1^{er} avril 2021,**
- **La transformation d'un poste d'infirmière en soins généraux hors classe à 17h30 en poste d'infirmière en soins généraux CN à 17h30 (Résidence Sainte Agathe) à compter du 1^{er} avril 2021,**
- **La vacance d'un poste d'agent social principale de 2^{ème} classe à 31H30 (Résidence Sainte Agathe) à compter du 1^{er} mai 2021,**
- **La transformation d'un poste d'agent social à 31h30 en poste d'agent social principal 2^{ème} classe à 31H30 (Résidence Sainte Agathe) à compter du 1^{er} avril 2021,**
- **La transformation d'un poste d'agent social roulante à 31h30 en poste d'agent social principal 2^{ème} classe roulante à 31H30 (Résidence Saint Vincent de Paul) à compter du 1^{er} avril 2021,**
- **La transformation d'un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à 28h00 en poste d'agent sociale à 28H00 (Résidence Sainte Agathe) à compter du 1^{er} mai 2021.**

et approuvent la modification du tableau des effectifs comme suit :

DIRECTION ADMINISTRATION							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP
							5,50
PERSONNEL TITULAIRE							
Attaché principal	SVP	A	1	1	0	35	35
Rédacteur	SVP	B	1	0	1	35	
Rédacteur principal 1ère classe	SVP	B	1	1	0	35	35
Adjoint administratif principal 1ère classe	SVP	C	2	2	0	35	70
Adjoint administratif principal 2ème classe	SA	C	1	1	0	17,5	17,5
Infirmière en soins généraux hors classe	SA	A	1	1	0	17,5	17,5
Infirmière en soins généraux hors classe	SVP	A	1	1	0	17,5	17,5

CUISINE - SERVICES GENERAUX							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP
							8,84
PERSONNEL TITULAIRE							
Adjoint technique principal 2ème classe	SVP	C	3	3	0	35	105
Agent social principal 1ère classe	SVP	C	1	1	0	31,5	31,5
Agent social	SVP	C	1	1	0	3,5	3,5
Agent social	SVP	C	1	0	1	18,9	18,9
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	0	1	31,5	31,5
Agent social principal 1ère classe	SA	C	1	1	0	31,5	31,5
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	0	1	17,5	17,5
Sté restauration	SVPSA						70

ANIMATION SERVICE SOCIAL							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP
							1,80
PERSONNEL TITULAIRE							
Adjoint d'animation	SVP	C	1	1	0	35	35
Adjoint d'animation	SA	C	1	1	0	28	28

ASH							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 27,91
PERSONNEL TITULAIRE							
Agent social principal 2ème classe lingerie	SVP	C	1	1	0	20	20
Agent social principal 2ème classe lingerie	SVP	C	1	1	0	35	35
Agent social lingerie	SVP	C	1	1	0	17,5	17,5
Agent social roulante	SVP	C	2	1	1	31,5	63
Agent social principal 2ème classe roulante	SVP	C	1	0	1	31,5	31,5
Agent social principal 2ème classe de nuit	SVP	C	2	2	0	35	70
Agent social principal 2ème classe	SVP	C	4	4	0	31,5	126
Agent social	SVP	C	1	1	0	17,5	17,5
Agent social	SVP	C	1	0	1	17,5	17,5
Agent social principal 1ère classe	SVP	C	1	1	0	35	35
Agent social principal 2ème classe	SVP	C	4	4	0	35	140
Agent social	SVP	C	1	0	1	0,36	0,36
Agent social roulante	SA	C	1	1	0	31,5	31,5
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	1	0	28	28
Agent social de nuit	SA	C	1	1	0	35	35
Agent social de nuit	SA	C	1	1	0	35	35
Agent social	SA	C	1	1	0	31,5	31,5
Agent social principal 2ème classe	SA	C	5	4	1	31,5	157,5
Agent social roulante	SA	C	1	0	1	28	28
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	1	0	28	28
CONGES PAYES						15,05	15,05
Blanchisserie						14,11	14,11

PSYCHOLOGUE							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 0,50
PERSONNEL NON-TITULAIRE							
Psychologue Art. 3-3 2° Loi 26/01/84	SVP	A	1	1	0	17,5	17,5

AIDE SOIGNANTE - AMP								
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP	
							34,71	
PERSONNEL TITULAIRE								
Auxiliaire de soins principal 2ème classe nuit	SVP	C	1	1	0	35	35	
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe nuit	SVP	C	1	1	0	35	35	
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe	SVP	C	7	7	0	31,5	220,5	
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe	SVP	C	3	3	0	35	105	
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SVP	C	3	2	1	35	105	
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SVP	C	6	6	0	31,5	189	
Auxiliaire de soins principal 2ème classe Roulante	SVP	C	2	2	0	31,5	63	
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SVP	C	1	0	1	1,75	1,75	
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe nuit	SA	C	1	0	1	35	35	
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe nuit	SA	C	1	1	0	35	35	
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe	SA	C	4	4	0	35	140	
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe	SA	C	3	3	0	31,5	94,5	
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SA	C	1	1	0	35	35	
Auxiliaire de soins principal 2ème classe Roulante	SA	C	1	1	0	31,5	31,5	
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe	SA	C	1	0	1	3,5	3,5	
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe roulante jour/nuit	SA	C	1	1	0	31,5	31,5	
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SA	C	1	1	0	28	28	
CONGES PAYES							26,6	26,6

INFIRMIERE								
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP	
							6,66	
PERSONNEL TITULAIRE								
Infirmière en soins généraux classe supérieure	SVP	A	2	2	0	35	70	
Infirmière en soins généraux classe normale	SVP	A	2	1	1	35	70	
Infirmière en soins généraux hors classe	SA	A	1	1	0	35	35	
Infirmière en soins généraux classe normale	SA	A	1	0	1	17,5	17,5	
Infirmière de classe normale	SA	B	1	1	0	35	35	
Infirmière en soins généraux hors classe	SVP	A	1	0	1	35		
Cadre de santé de 2ème classe	SVP	A	1	0	1	35		
CONGES PAYES							5,6	5,6

IDE REFERENT							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP
							1,00
PERSONNEL TITULAIRE							
Infirmière en soins généraux hors classe	SA	A	1	1	0	17,5	17,5
Infirmière en soins généraux hors classe	SVP	A	1	1	0	17,5	17,5

MEDECIN							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP
							0,30
PERSONNEL NON-TITULAIRE							
Médecin coordonnateur Convention	SVP	HORS	1	0	1	0,3	10,5

Jean-Pierre MALLARD

Vice-Président du CCAS
Président de Séance